



Marchandage suite à achat d'une maison

Par **lillyfleurs14**, le **08/03/2016** à **19:52**

Bonjour,

Suite à l'achat d'une maison, le vendeur peut-il exiger un versement complémentaire pour des choses qu'il nous a présenté à la visite ? Comme une alarme, un système audio intégré, des caméras de surveillance...

Aussi pour le rachat du fioul restant dans une cuve, à quel prix le rachète t on? Au prix qu'il l'a acheté ou peut on négocier le prix? Ou refuser d'acheter le reste?

Merci

Par **amajuris**, le **08/03/2016** à **20:08**

bonjour,

vous n'êtes tenu que par ce qui est indiqué dans l'acte de vente.

rien ne vous oblige à acheter ce qui peut être considéré juridiquement comme des meubles c'est à dire démontable.

ce sujet aurait du être évoqué avant la signature de l'acte de vente chez le notaire.

vous pouvez négocier le prix.

qu'en pense votre notaire ?

Salutations

Par **lillyfleurs14**, le **08/03/2016** à **21:00**

Merci,

Dans le compromis, ces équipements n'étaient pas cités, et nous pensions que c'était inclu dans le prix puisqu'il nous en a parlé...

Pour le fioul c'est inscrit dans le compromis mais rien n'est précisé sur le prix de rachat...